

***Éclairer l'action publique locale par la donnée :
utilisations et besoins à travers l'exemple de
l'Observatoire des politiques régionales de
Régions de France.***

*Jérémy Pierre-Nadal, Directeur des études et de l'Observatoire
des politiques régionales (Régions de France)*

Commission territoires du CNIS mercredi 15 mai 2019



Origine et objectifs de l'Observatoire des politiques régionales :

A la demande des Président(e)s de Région, Régions de France s'est dotée d'un dispositif de suivi des politiques régionales poursuivant trois objectifs :



1) Offrir aux Régions - en complément de leurs propres outils de pilotage - un véritable outil de suivi des politiques régionales et d'aide à la décision publique.

2) Disposer de données quantitatives et qualitatives afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques (innovations régionales) et mieux étayer les positions défendues par les Régions.

3) Devenir, à moyen et long terme, un pôle ressources et un véritable laboratoire des politiques régionales.

Méthode retenue :

1

Structurer, pour chaque politique publique et sous forme de tableaux de bord, des indicateurs articulés autour de 4 grandes familles : contexte, moyens, résultats, impacts indirects.

2

Impliquer les exécutifs régionaux dans la définition des grandes orientations à suivre et construire ces tableaux de bord avec les Régions.

3

Etablir des partenariats si nécessaire (Insee, Cereq, CGET, etc.) pour alimenter les indicateurs (notamment de contexte).

Enjeux pour les Régions, de mesurer l'accès aux équipements et services :

1

Des disparités territoriales qui se creusent (métropolisation, désertification des territoires ruraux, etc.)

2

Des compétences accrues en matière d'aménagement du territoire.

3

Un outil au service des grandes orientations d'aménagement des territoires : le SRADDET.

La cas particulier des SRADDET :

1

Un champs de compétences très large.

2

Un « simple » outil au service des grandes orientations régionales.

3

Des responsabilités partagées.

La cas particulier des SRADDET (Méthode) :

1

Un partenariat avec l'Insee, le CGET et le SDES*

2

Une articulation des indicateurs autour de 11 domaines obligatoires du SRADDET.

3

L'identification d'indicateurs phares.

Domaines obligatoires du SRADDET (pour rappel) :

1. Equilibre et égalité des territoires ;
2. Implantation des infrastructures d'intérêt régional ;
3. Désenclavement des territoires ruraux ;
4. Habitat ;
5. Gestion économe de l'espace ;
6. Intermodalité et développement des transports ;
7. Maîtrise et valorisation de l'énergie ;
8. Lutte contre le changement climatique ;
9. Pollution de l'air ;
10. Protection et restauration de la biodiversité ;
11. Prévention et gestion des déchets (PRPGD).

L'accès aux équipements et services au sein du SRADDET :

Objectifs concernés :

- ✓ Objectif 1 : équilibre et égalité des territoires
- ✓ Objectif 3 : Désenclavement des territoires ruraux

Indicateurs (Insee) à ce stade mobilisés :

- ✓ Temps d'accès médian de la population au panier vie courante (en min)
- ✓ Part de la population éloignée de 7 minutes ou plus du panier courant (en %)



Le panier d'équipement vie courante comprend 22 équipements ou services, choisis en fonction de la proximité, de la mobilité qu'ils impliquent, de l'importance qui leur est donnée au quotidien et de leur fréquence d'usage.

Temps d'accès utilisé : durée du trajet en voiture en heures pleines.

En conclusion

S'agissant des SRADDET, les données dont nous disposons sur l'accès aux équipements et services ne nous offrent qu'une vision partielle de cet enjeu majeur pour les territoires.

En effet, ceux-ci ont un caractère théorique car, en pratique :

- 1) les trajets ne se font pas forcément en voiture ;
- 2) certains critères ne sont pas pris en compte dans la modélisation (recherche d'une place de parking, feux rouges, etc.).

Ils permettent cependant d'appréhender des situations très diverses en matière d'accessibilité et d'enclavement des territoires.

Merci de votre attention